



Association intercommunale des eaux du Boiron

DENENS – LULLY – LUSSY-SUR-MORGES – TOLOCHENAZ -

VILLARS-SOUS-YENS

PREAVIS NO 5/2025 DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEB DU MARDI 9 décembre 2025

relatif à

La fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal, des membres des commissions, du Président et de la secrétaire du Conseil, du Président et des membres du Comité de direction pour la législature 2026 - 2031, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions de la loi sur les communes (LC), plus particulièrement à son article 29, al.1 et 3, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal les indemnités à allouer aux membres du Conseil intercommunal, aux membres des commissions, au Président et au secrétaire, ainsi qu'au Président et aux membres du Comité de direction.

Dans la règle, les indemnités sont proposées par le Bureau du Conseil intercommunal. Toutefois, d'entente avec son Président, il a été convenu par simplification de les inclure dans le préavis relatif aux indemnités du Comité de direction.

Le Comité de direction a décidé, dans sa séance du 21 octobre 2025, d'adapter les tarifs comme suit.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

INDEMNITES		–2021 - 2026	–2026 2031
PRESIDENT	par séance	CHF 130.00	CHF 145.00
SECRETAIRE	par séance	CHF 150.00	CHF 165.00
CONSEILLERS	par séance	CHF 40.00	CHF 45.00

PREMUNERATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

INDEMNITES		–2021 - 2026	–2026 - 2031
PRESIDENT (rapporteur)	par commission	CHF 120.00	CHF 130.00
MEMBRES	par commission	CHF 60.00	CHF 65.00

REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

INDEMNITES		–2021 - 2026	–2031 - 2026
PRESIDENT	annuel	CHF 4'000.00	CHF 4'250.00
MEMBRES	annuel	CHF 3'000.00	CHF 3'250.00
VACATIONS		CHF 50.00/h	CHF 60.00/h
Km		-,70 /km	intégré dans le forfait administratif
Forfait administratif	annuel	CHF 400.00/an	CHF 600.00/an

Le Comité propose au Conseil intercommunal d'accorder les traitements et indemnités susmentionnés pour la législature 2026 - 2031.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 5/2025,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'octroyer les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2026 - 2031.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 21 octobre 2025.

Au nom du Comité directeur

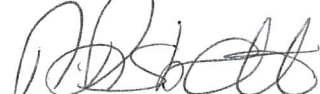
Le Président



Marc Genton



La Secrétaire



Mary-J. Distretti